

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 150 (2005)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** L'évolution du rôle de l'armée de Terre française. Partie 1  
**Autor:** Pascallon, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346509>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'évolution du rôle de l'armée de Terre française (1)

Du point de vue de la politique de défense française dans la période contemporaine, on peut distinguer, après la Seconde Guerre mondiale, deux périodes: la première, de 1945 à 1989-1991, marquée par la primauté de la dissuasion, la deuxième, de 1989-1991 à nos jours, qui donne la prépondérance à l'action. Le rôle de l'armée de Terre va bien sûr évoluer, au cours de ce demi-siècle, pour se mettre au service de chacune de ces deux stratégies.

■ Prof Pierre Pascallon<sup>1</sup>

### L'armée de Terre au service de la dissuasion

La période de l'après Seconde guerre mondiale est celle de la guerre froide, dans le cadre de l'ordre bipolaire qui prévaut alors. Dans ce contexte, il s'agit pour la France de défendre avant tout l'*Hexagone*, notre *Sanctuaire national*, cela par la stratégie prioritaire de la dissuasion nucléaire.

Le volet «Intervention» est pourtant loin d'être négligeable. Dès le début de la V<sup>e</sup> République, nos armées se sont vues reconnaître une mission d'intervention qu'elles ont été à même d'assumer, puisqu'on a mis sur pied, pour ce faire, des «forces de manœuvre et d'intervention» qui ne se veulent pas, dès cette époque, la simple survivance ou le prolongement de l'armée conventionnelle, des forces classi-

ques d'autrefois. Malgré cette *égalité* initiale voulue pour les deux pôles de la dualité «Dissuasion-action», force est de reconnaître la prééminence, dans les années 1960, de la dissuasion sur l'intervention, le général de Gaulle donnant, après 1958, la primauté à l'armement nucléaire et à la stratégie de dissuasion nucléaire<sup>2</sup>.

On ne rappellera pas longuement ici la mise sur pied de la Force de frappe française qui deviendra la Force nationale stratégique<sup>3</sup>. Voulue par la France dès les années 50 après l'humiliation de Suez, concrétisée sous l'impulsion du général de Gaulle revenu au pouvoir le 1<sup>er</sup> juin 1958, comme l'instrument privilégié d'une diplomatie autonome, indépendante et influente, la «triade» nucléaire (composantes sous-marine, aéroportée et terrestre), arrêtée dès 1963, monte en puissance dans les années 1960 pour arriver à maturité au milieu des années 1970. C'est en effet en 1976

que la Force nucléaire stratégique atteint le seuil de suffisance avec l'entrée en service du quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, l'*Indomptable*, ce qui assure à tout moment une permanence à la mer de deux SNLE.

Reste à préciser la doctrine. Celle-ci doit s'esquisser et s'affirmer autour du concept de «dissuasion nucléaire», précisé par les généraux Gallois, Aillet, Poirier... Il s'agit, dans le cadre d'une stratégie de «non emploi», de dissuader tout agresseur potentiel, quelle que soit sa taille, grâce aux vertus égalisatrices de l'atome crédibilisant une stratégie «du faible au fort», où qu'il soit (stratégie «tous azimuts»), de s'attaquer aux «intérêts vitaux» de la France, sous peine de risquer, de la part de ses Forces stratégiques nucléaires, des représailles instantanées, massives, totales. On refuse la «riposte graduée» ou «flexible», la «bataille de l'avant», c'est la stratégie du «tout

<sup>1</sup> Professeur agrégé de Faculté, président du Club «Participation et Progrès».

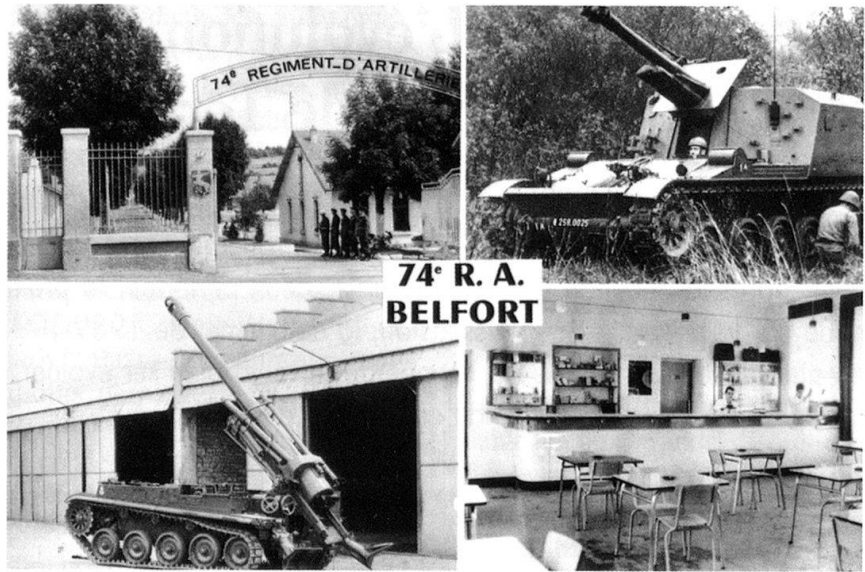
<sup>2</sup> On en veut pour preuve en particulier le premier plan quinquennal d'armement (1961-1965), adopté par l'Assemblée nationale le 24 octobre 1960 et conçu autour de la priorité nucléaire.

<sup>3</sup> Cf. la bibliographie à la fin de cet article, avec les travaux de Duval, Rühl, Vaïsse, etc.

ou rien») qui doit apparaître un risque prohibitif pour l'agresseur potentiel, eu égard à l'espérance de gain sur laquelle il pourrait spéculer en prenant l'offensive.

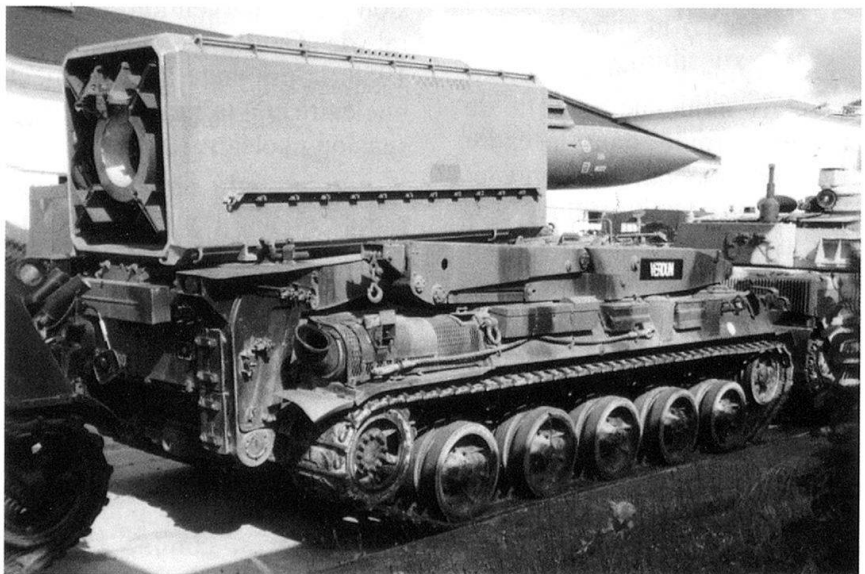
Dès sa conférence de presse du 14 janvier 1963, le général de Gaulle dit l'essentiel sur cette stratégie de dissuasion: «*La carrière de la dissuasion nous est donc désormais ouverte. Car le fait d'attaquer la France équivaudrait, pour qui que ce soit, à subir lui-même des destructions épouvantables. Sans doute, les mégatonnes que nous pourrions lancer n'égaleraient pas en nombre celles qu'Américains et Russes sont en mesure de déchaîner. Mais à partir d'une certaine capacité nucléaire et pour ce qui concerne la défense directe de chacun, la proportion des moyens respectifs n'a pas de valeur absolue. En effet, puisqu'un homme et un pays ne peuvent mourir qu'une fois, la dissuasion existe dès lors qu'on a de quoi blesser à mort son éventuel agresseur, qu'on y est très résolu et que lui-même en est bien convaincu.*»

L'armée de Terre, qui compte en 1975 plus de 331000 hommes<sup>4</sup>, se met donc au service de cette politique de dissuasion nucléaire qui va rester remarquablement stable jusqu'aux années 1990. Elle développe à la marge un instrument de volume limité pour intervenir dans les DOM TOM et dans les pays –



74° R. A.  
BELFORT

Le 74<sup>e</sup> régiment d'artillerie à Belfort.



Un char Pluton.

essentiellement africains – auxquels la France est liée par des accords de défense bilatéraux<sup>5</sup>. Son engagement s'inscrit en pri-

orité dans la stratégie générale de dissuasion qui est, au détriment de l'intervention, la clef de voûte de la défense<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Avec 215000 appelés du contingent et 115000 personnels d'active ou sous contrat.

<sup>5</sup> Cf. Général H. Gobillard: «*Les capacités de l'armée de Terre en matière d'opérations extérieures*», Les interventions extérieures de l'Armée Française. Sous la direction de P. Pascallon. Bruxelles, Bruylant, 1997.

<sup>6</sup> Pour aller plus loin, voir François Valentin: «*La dissuasion et les armements classiques*», L'aventure de la bombe. De Gaulle et la dissuasion nucléaire. 1958-1969. Plon, 1985.

## Missions de l'armée de Terre

Dans les décennies de guerre froide, il s'agit de défendre en priorité nos frontières en Europe, face au bloc du Pacte de Varsovie. Cette menace soviétique en Centre Europe oblige à privilégier la manœuvre de dissuasion aux approches du «sanctuaire national», en conjonction avec nos alliés de l'OTAN. Il y a donc un lien très fort entre la dissuasion nucléaire et l'engagement des forces conventionnelles, ce que confirme le *Livre Blanc sur la défense nationale* de 1972, qui affirme que «la manœuvre classique s'intègre dans le maniement politique de la dissuasion.» *Le Livre Blanc* de 1994 parle encore dans le même esprit de «la fonction d'interdiction du contournement de la dissuasion» tenue par les forces classiques.

Dans ce contexte, la mission de l'armée de Terre est de crédibiliser la stratégie de dissuasion en marquant sa capacité à un engagement direct et massif de tous ses moyens réunis face à un ennemi bien identifié, sur un terrain connu, selon des plans établis, avec un nombre d'hypothèses réduit et répertorié. Elle doit avoir la capacité de convaincre l'adversaire à se déclarer à un niveau tel qu'il dévoile nettement ses intentions et d'assurer ainsi au Président de la République, dans cette posture défensive de dissuasion, les délais nécessaires à sa prise de position de riposte nucléaire.

## Organisation et capacités opérationnelles

L'objectif des forces terrestres étant, avant tout, de se préparer à un combat dans le cadre de la dissuasion nucléaire, avec une stratégie directe de dernier recours où l'enjeu de l'affrontement possible porte sur les «intérêts vitaux» de la Nation, l'armée de Terre est organisée et équipée pour participer à la manœuvre de dissuasion nucléaire, c'est-à-dire pour conduire en Centre Europe un combat massif de courte durée, tous moyens réunis, avec l'emploi de grandes unités et l'apport de blindés, fers de lance des divisions de la guerre froide. Durant ces décennies d'après la Seconde Guerre mondiale, où les moyens conventionnels sont subordonnés à l'engagement de la Force de frappe, l'armée de Terre est dotée d'une forte cohérence opérationnelle, fondée sur la concordance de son organisation du temps de paix et de ses structures du temps de guerre, renforcées par la mobilisation.

Cette armée (il s'agit alors avant tout de la 1<sup>re</sup> Armée créée en 1969<sup>7</sup>) se prépare essentiellement pour une contre-attaque groupée sur le théâtre Centre Europe, avec une grande puissance de feu dans un combat de haute intensité mené tous moyens réunis, en deuxième échelon de l'Alliance Atlantique. La protection du combattant est prise en compte dans ces actions de force de courte durée.

Des doutes ont pu exister sur la crédibilité de la dissuasion nucléaire du «faible au fort» en termes de représailles massives, immédiates et totales, contraignant la France à adopter une stratégie anti-cités, assortie d'une variante faisant appel à l'armement nucléaire tactique. Dès 1963, la décision est prise en Conseil de Défense de doter le corps de bataille aéroterrestre d'armes nucléaires tactiques nationales<sup>8</sup>. La Loi de programme militaire 1965-1970 prévoit que les divisions mécanisées déployées en Allemagne seront organisées en fonction des armes nucléaires tactiques. Les régiments *Pluton*, un missile d'une portée de 120 à 150 km d'une puissance supérieure à la bombe de Hiroshima, ne seront déployés que de 1974 à 1988.

Dès 1966, le Centre de prospective et d'évaluation définit le rôle de l'arme nucléaire tactique qui doit permettre, soit de renforcer la manœuvre d'éclairage des forces classiques, soit d'intervenir en guise de tir de semonce, au moment où l'on estime que l'adversaire est sur le point de franchir le «seuil». *Le Livre Blanc* de 1972 justifie la mise en service de l'arme nucléaire tactique par deux arguments: elle contraint l'adversaire à disperser ses moyens classiques et réduit ainsi sa supériorité dans ce domaine; elle doit signifier que, s'il poursuit son agression, l'escalade stratégique est inéluctable.

Le risque est que les armes tactiques apparaissent comme

<sup>7</sup> *Mettant en œuvre au total, depuis son PC de Strasbourg, 15 brigades dont 11 mécanisées et 4 motorisées.*

<sup>8</sup> *Dans le cadre de l'OTAN, les Grandes unités françaises étaient déjà dotées d'armes nucléaires tactiques.*

des armes destinées à prolonger les armes conventionnelles, une «super-artillerie selon les termes de Pierre Messmer, alors ministre des Armées, conduisant la stratégie française à se rapprocher de celle de la «riposte graduée» adoptée par l'OTAN, alors qu'on les veut partie intégrante de l'armement nucléaire dissuasif.

L'emploi de ces armes introduit en effet à l'emploi ultérieur des forces nucléaires stratégiques et doit convaincre l'agresseur, par l'ouverture du feu nucléaire, que la France ne reculera pas devant son emploi total. On remplace donc l'appellation «nucléaire tactique», qui peut donner l'impression d'une dérive vers des logiques d'emploi, par la notion de «préstratégique», réaffirmant ainsi la globalité comme le caractère politique de la doctrine de dissuasion.

Ce concept de «préstratégique» ne vaut évidemment que pour le théâtre européen, dans la perspective où l'agression venant de l'Est apparaîtrait comme une menace contre les «intérêts vitaux» de la France et où les armes nucléaires préstratégiques trouveraient à s'employer de manière assez démonstrative pour ne pas être considérées comme «armes du champ de bataille», mais pour délivrer clairement leur «ultime avertissement» avant le recours à la frappe nucléaire stratégique qui serait d'emblée apocalyptique<sup>9</sup>.

## L'armée de Terre au service de la stratégie de l'action

De profondes mutations géopolitiques se produisent dans les années 1984-1991, avec la chute du mur de Berlin en novembre 1989, la dissolution des structures du Pacte de Varsovie en avril et juillet 1991, la disparition de l'Union soviétique en décembre 1991. Les conséquences de ce nouveau contexte géostratégique, à savoir l'entrée dans une période d'après guerre froide caractérisée tout à la fois par la disparition, du moins la diminution, de la menace immédiate de l'ex-URSS en Centre Europe, mais aussi par l'apparition de risques et de tensions liés à la résurgence de rivalités ethniques, culturelles, religieuses ou régionales, alors que beaucoup pensent à célébrer l'instauration d'un nouvel ordre mondial, basé sur la détente et la paix universelle et spéculant sur la «fin de l'histoire».

Dès le début des années 1990, la France, dans le cadre de sa politique de défense, s'attache à prendre en compte les conséquences de ces nouvelles réalités stratégiques avec, dans le couple «dissuasion-action», un infléchissement de la prééminence de la dissuasion des années 1960-1970 au profit de l'action. A dire vrai, ce rééquilibrage «dissuasion-action» au bénéfice de l'intervention a dé-

marré dès les années 1980. On pense à la création en 1983 de la Force d'action rapide (FAR) comme «*élément susceptible d'être projeté sur un théâtre d'action extérieur*»<sup>10</sup>, même si la structure et les hypothèses d'engagement de cette FAR, des forces légères, en volume très limité, ont par la suite été conçues, non pas en vue d'une véritable stratégie d'action extérieure, mais pour privilégier un engagement rapide en Allemagne aux abords du territoire national.

Suite aux changements géostratégiques de la période 1989-1991, on assiste bien à une accentuation du rééquilibrage «dissuasion-action» au profit de l'intervention. Les autorités politiques et militaires françaises engagent alors des réformes structurelles réévaluant les rôles respectifs du nucléaire et du conventionnel pour donner à nos forces classiques une place élargie, tout d'abord avec la conception du *Plan Armées 2000*, l'élaboration du projet *Armée de Terre 1997* et les orientations définies par le projet de loi de programmation militaire 1992-1994, puis, surtout, par la rédaction du *Livre Blanc* de 1994 et la loi de programmation militaire 1995-2000, enfin avec la nouvelle loi de programmation militaire 1997-2002 et le modèle *Armée 2015*.

Dans ces différents textes, on continue à poser la nécessité de

<sup>9</sup> Avec le préstratégique, il s'agit, d'après Jacques Chirac (allocution de Mailly le 10 février 1975), de donner à la France la possibilité de rappeler sa détermination à recourir aux extrêmes dans l'hypothèse où un agresseur éventuel se serait mépris, et provoquer chez ce dernier «l'impérieuse prise de conscience devant raisonnablement conduire à mettre un terme aux premiers combats.»

<sup>10</sup> Selon l'expression de Charles Hernu. Intervention devant les diplomates français, 6 mars 1984.

la dissuasion comme ultime garantie des «intérêts vitaux», dernier rempart contre toute agression majeure, quelles qu'en soient l'origine et la forme, à l'encontre du territoire et de sa population. Mais la France resserre fortement ses moyens nucléaires durant les années 1990<sup>11</sup>, en procédant à un désarmement nucléaire unilatéral. Elle démantèle la composante nucléaire terrestre (les missiles du plateau d'Albion, le système *Hadès* qui pris la relève des *Pluton*, arrêt des sites d'expérimentation et de production, abandon des essais au profit de la simulation. Il s'agit d'arriver à un seuil de «suffisance nucléaire minimale». A terme, celui-ci reposera sur deux composantes modernisées complémentaires: la composante océanique à base de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération, dotée de missiles *M51* à 10 têtes, d'une portée de 6000 km; une composante aérienne à base d'avions *Rafale*, dotée de missiles *ASMP*. Corrélativement, on entend développer prioritairement une capacité conventionnelle concrète d'intervention extérieure, une «capacité de projection», maître-mot de la réforme présentée par Jacques Chirac, le 22 février 1996.

C'est l'ensemble de l'organisation de la Défense qui a été revue à la fin des années 1990. Là où on subordonnait jusqu'alors les moyens conventionnels à l'engagement de la «Force de frappe», il s'agit désormais de développer une ca-



L'AMX-IORC.



Le char de combat AMX-30.

pacité conventionnelle afin de mener à bien des interventions extérieures de plus en plus fréquentes. On va même assister à un certain découplage, au sein de la doctrine de Défense, entre l'armement nucléaire et l'armement classique, avec une autonomisation croissante de ce dernier. L'Armée de Terre va s'adapter à ce rééquilibrage entre dissuasion et action, c'est-à-dire passer d'une posture défensive de dissuasion globalement sta-

tique, à une stratégie d'action, de projection au service de la prévention et de la gestion de crises. C'est à une véritable «refondation» de l'armée de Terre que l'on va assister, à un changement vers une armée professionnelle de projection. Désormais, «toutes les composantes des forces terrestres peuvent être impliquées et (...) le volume et la puissance des forces projetées tendent à s'accroître<sup>12</sup>.»

P. P. (A suivre)

<sup>11</sup> A l'intérieur des crédits d'investissement de la Défense, la part du nucléaire va passer de plus de 33% à environ 20%...

<sup>12</sup> Général H. Gobillard: «Les capacités de l'Armée de Terre en matière d'opérations extérieures», Les interventions extérieures de l'Armée française. Sous la direction de P. Pascallon. Bruxelles, Bruylant, 1997, p. 90.